

219C2049
FR0000039232-OP013-RA02

23 octobre 2019

Résultat de l'offre publique de rachat par la société de ses propres actions.

AUREA
(Euronext Paris)

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 22 octobre 2019, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique de rachat par la société AUREA de ses propres actions, au prix unitaire de 6,50 € par action, en vue d'une réduction de son capital, elle avait reçu en dépôt 2 639 715 actions.

Le nombre d'actions présentées en réponse à l'offre publique de rachat, soit 2 639 715 actions, étant supérieur au nombre maximum de 2 300 000 actions que la société AUREA s'était engagée à racheter, il a été procédé à une réduction des demandes de rachat selon les dispositions de l'article R. 225-155 du code de commerce¹.

Les actions rachetées seront annulées par la société dans les conditions et délais prévus par l'article R. 225-158 du code de commerce et ne conféreront plus aucun droit social.

2. Euronext Paris fera connaître par un avis les modalités de traitement des ordres et le calendrier de règlement-livraison de l'offre publique.

¹ Réduction proportionnelle au nombre d'actions dont les actionnaires ayant répondu à l'offre justifient être propriétaires.